

Déclaration intersyndicale

CGT, CFE-CGC, CGT-FO, FSU et Solidaires

Journée d'action du vendredi 24 janvier 2020

Tout d'abord merci à toutes et tous pour ce rassemblement qui une fois de plus indique clairement la détermination du peuple de notre département de ne pas se laisser tromper par les fausses promesses d'équité du projet du slogan :

« Un euro cotisé génère les mêmes droits pour tous ».

Derrière ce slogan se cache une réforme exclusivement financière dont le principal objet est de diminuer le poids des retraites dans le PIB, considéré comme une dépense publique et non un du, acquis lors d'une vie de travail et de contribution

Nous souhaitons encore une fois rappeler notre attachement au système de retraite par répartition, à la solidarité intergénérationnelle, à un système principalement contributif mais qui inclut des dispositifs de solidarité. C'est cette construction solide qui est pour nous la garantie de l'adhésion des français au système de retraite.

Le chef du gouvernement est pressé. Ce jour se tient la présentation au Conseil des Ministres du projet de transformation du système actuel des retraites en ce qu'on nous présente comme universel, égalitaire et meilleur.

En réalité, 18 millions de salariés du privé subiront des pertes de revenu allant jusqu'à 50% de leurs pensions brutes mensuelles. 5 millions de fonctionnaires seront de même durement impactés puisqu'ils perdront la prise en compte des six derniers mois de leur carrière pour le calcul de leurs pensions.

C'est donc tout le contraire de ce qui est annoncé qui se prépare et nous disons non à cette réforme.

- **Nous disons non** à la diminution du plafond des retraites à 3 fois le plafond de la Sécurité Sociale au lieu de 8 actuellement, ce qui diminue l'entrée des recettes et incite les hauts salaires à se retourner vers des systèmes de capitalisation individualistes, comme l'offre des entreprises financières comme BLACKROCK et autres.
- **Nous disons non** à la spoliation par l'état la gestion des paramètres du système actuellement réalisé par les partenaires sociaux. L'engagement d'une valeur de point inscrite dans la loi ne vaut que ce que vaut une loi avant qu'elle ne soit modifiée par une autre. La seule garantie que les intérêts des cotisants ne seront pas inféodés aux contraintes budgétaires de l'état est de laisser les partenaires sociaux en responsabilité de la gestion des paramètres du régime de retraite, ce qu'ils font déjà pour 18 millions de salariés dans le régime AGIRC-ARCCO.
- **Nous disons non** à la vague promesse d'un retrait potentiel et sous condition de l'âge pivot, défini d'ailleurs comme « *provisoire* ». Au contraire nous voulons le maintien de l'âge légal à 62 ans et l'abandon réel et définitif de la notion d'âge pivot. En effet l'âge légal doit s'entendre comme relatif, en fonction des critères de pénibilité ou d'activité. Il doit être adapté aux droits spécifiques existants.
- **Nous disons non** à la perte de la garantie minimale de retraite à l'âge du taux plein et nous voulons un taux de remplacement minimal à cet âge. C'est par ce seul moyen qu'une convergence peut être possible entre les régimes privés et public
- **Nous disons non** au changement des règles actuelles de la réversion, et au contraire voulons une amélioration de ce système, majoritairement au profit des femmes qui ont des revenus moindres et des carrières hachées du fait des maternités.
- **Nous disons non** à la base de calcul sur l'ensemble de la carrière qui va mécaniquement pénaliser les carrières avec accident de parcours et les petits revenus.
- **Nous disons non** aux décotes pour départ avant l'âge légal ou pour carrière incomplète qui en se cumulant, constitueraient une double peine qui n'existait pas jusqu'alors.

L'épouvantail du déficit des retraites, agité par le gouvernement, est le fruit d'une succession de politiques ayant eu pour effet de faire stagner les ressources, tandis que les dépenses augmentaient régulièrement du fait des évolutions démographiques.

Le système de retraite français est un système solidaire dont le régime de base garantit un niveau de prestation aux retraités qui ne dépend d'aucun aléa économique ou financier. Mis en place au lendemain de la Seconde guerre mondiale, il a permis à une majorité de retraités de sortir de la pauvreté et de réduire les inégalités par rapport à celles du marché du travail. Les retraités, enfin sortis de la misère, doivent-ils y retourner ?

Nous savons bien que cette réforme ne s'imposait pas pour des raisons financières. Nous savons bien qu'elle n'a d'autre objectif que de permettre les conditions du démantèlement de la retraite par répartition et, ainsi, d'ouvrir en grand les portes de la capitalisation pour répondre aux exigences du capital financier.

Donc on peut, et il faut, augmenter les recettes du système notamment :

- Par la participation des revenus de la finance.
- Par une redynamisation du tissu industriel qui fera augmenter l'assiette des recettes.
- Par la participation des plateformes numériques.
- Par la fin ou la compensation des exonérations patronales.
- Par la réorientation des crédits d'impôts aux entreprises vers le régime des retraites.
- Par l'élargissement de l'assiette de cotisations afin d'inclure tous les travailleur.euses dans le régime par répartition.

On peut et on doit augmenter les pensions. Du fait des réformes qui se sont succédées depuis 1993, le montant moyen des pensions de droit direct n'a cessé de diminuer à chaque génération pour celles et ceux né(e)s à partir de la fin des années quarante. Nous considérons qu'il est possible de financer de plus hauts niveaux de pension sans pour autant être obligé de travailler davantage par semaine et plus longtemps au cours de sa vie.

Le projet reste le même : la précarité des retraites du plus grand nombre d'entre nous, après la précarité de nos carrières professionnelles. Qui acceptera cela ? Personne ! Le projet doit être purement et simplement retiré !

Nous sommes passés d'une fierté partagée à l'égard du niveau de protection élevé du système de retraite français, à un regard critique sur la part de PIB que cela représente et qu'il ne faut en aucun cas dépasser.

Nous sommes passés de la recherche de l'équité à un alignement par le bas en vertu d'une pseudo l'universalité.

Ne nous laissons abuser ni par les opérations médiatiques de ce gouvernement ni par ses grossières tentatives de nous opposer les uns aux autres. Déjà de nombreuses brèches dans la théorie de l'universalité du système proposé sont visibles, et des régimes spéciaux vont perdurer pour des métiers comme le maintien de l'ordre, et d'autres qui s'ajouteront petit à petit, au fil des luttes réussies des différentes catégories. L'universalité est mort-née, le régime par point doit suivre.

Si nous manifestons aujourd'hui, c'est pour exprimer des revendications légitimes et défendre les chômeurs, les jeunes, les femmes, les malades, les temps partiels, les seniors licenciés qui rencontrent déjà les pires difficultés pour retrouver un emploi, tous ceux qui feront les frais de carrières incomplètes et seront bannis d'une retraite à taux plein.

Nous manifestons également aujourd'hui pour que les différents aspects de la pénibilité de certains métiers, dont les régimes spéciaux constituent la légitime contrepartie, soit pleinement pris en compte aussi bien dans l'âge du départ que dans la pension.

Puisque le Gouvernement ne veut pas réellement discuter avec les Organisations Syndicales, c'est dans la rue, dans des actions fortes et par la grève que les salariés préserveront leurs acquis. Rares sont ceux qui ont été obtenus sans rapport de force. Il en est ainsi de toutes nos conquêtes sociales. Et vu l'attitude de ceux qui nous gouvernent, cela n'est pas près de changer.

En fait nous assistons à une stratégie de dissimulation. Alors que le gouvernement présente ce jour en Conseil des ministres son projet, les partenaires sociaux sont conviés à discuter, jusqu'à fin avril et dans un cadre très contraint, des modalités de l'équilibre et du financement des retraites dans le cadre du futur système universel en nous interdisant de toucher aux cotisations et au niveau des pensions. Pire, dans le cas contraire, il agira par ordonnance. Nous sommes passés d'un projet de loi soumis au débat parlementaire à un dispositif dans lequel on fait mine de responsabiliser les partenaires sociaux dans un cadre impossible. Un scénario qui rappelle en effet furieusement la négociation sur l'assurance chômage l'an dernier, pour laquelle le gouvernement avait fixé aux partenaires sociaux des objectifs impossibles à atteindre, avant de reprendre la main et de légiférer.

Les Confédérations syndicales Nationales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités. L'intersyndicale porte des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous dans le régime de retraite actuel.

Et nous, organisations syndicales des Hautes Pyrénées CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, appelons l'ensemble du monde du travail du département, les privés d'emploi, la jeunesse et les retraités à poursuivre notre mouvement, à renforcer les mobilisations notamment par la grève partout où les salariés le décideront. De notre capacité à résister dans la durée dépendra notre victoire. Merci à toutes, merci à tous.